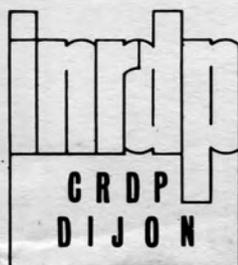


**ANNALES DU CENTRE REGIONAL  
DE RECHERCHE ET DE  
DOCUMENTATION PEDAGOGIQUES**

**LE FRANÇAIS RÉGIONAL  
PARLÉ EN BOURGOGNE**

---

**Etude Phonologique**



## AVANT - PROPOS

Les maîtres qui ont pour tâche d'enseigner le Français, aussi bien dans le premier que dans le second degré, ont toujours été sensibles à ce que l'on a longtemps considéré comme des "déviations dialectales".

Certes cette vision pessimiste d'un "mauvais français" est aujourd'hui périmée. Elle est dépassée notamment par l'effort de description scientifique, qui n'aboutit en aucun cas à une condamnation morale, et par un effort de renouvellement pédagogique.

Si l'on prend par exemple les activités d'éveil à l'école primaire, il s'agit d'éveiller l'enfant en l'amenant à observer son milieu ; de même, on peut envisager de l'initier à l'observation de sa propre langue en faisant porter son attention sur les faits linguistiques régionaux.

Il ne s'agit pas, on s'en doute, d'abandonner tout effort de correction. Mais cet effort de correction sera bien plus efficace s'il s'appuie, comme point de départ, sur l'observation précise, sur une sorte de bilan des influences qui s'exercent sur le parler régional.

Pour toutes ces raisons, nous remercions Monsieur Gérard TAVERDET, Professeur à la Faculté des Lettres de Dijon, de nous donner la possibilité aujourd'hui de publier ce document qu'il a réalisé et qui est consacré au parler régional de la Bourgogne.

Le présent fascicule se limite à une étude phonologique. Nous souhaitons qu'il puisse être complété par la suite par un autre volume traitant de faits syntaxiques et lexicaux. Une telle publication est destinée à rendre de grands services, notamment à ceux qui ont pour tâche d'enseigner aux élèves la prononciation courante du français et de se pencher concrètement sur les problèmes de l'apprentissage de la lecture ainsi que sur l'apprentissage de la diction poétique.

Nous remercions également Monsieur le Doyen RICHARD d'avoir bien voulu apporter une préface chaleureuse à cette publication.

## P R E F A C E

Au moment où le renouvellement des méthodes d'enseignement propose de partir de la langue parlée pour atteindre à la maîtrise de la langue écrite, M. TAVERDET nous invite à nous attacher à la connaissance du français tel qu'il est réellement parlé dans notre région. Du français régional, qui résulte du contact d'un substrat dialectal avec la langue enseignée dans les écoles et imposée par les échanges entre les différentes régions françaises. Nous savons tous que l'on parle dans notre Bourgogne un français non livresque, savoureux à entendre, et très largement répandu dans toutes les couches sociales. M. TAVERDET estime qu'en tenant compte de la façon dont les enfants prononcent les mots de ce français régional, de la phonologie de cette forme de notre langue propre à un espace géographique, il est possible d'aplanir nombre des difficultés que présente pour eux l'apprentissage du français.

Cette observation peut largement aider celui qui a tâche d'enseigner le français. Elle postule toutefois que ce français régional soit connu, c'est-à-dire que le maître sache écouter et entendre, qu'il soit à même de comprendre le pourquoi des phénomènes linguistiques. M. TAVERDET a pris à tâche de l'y aider. Et il est des mieux qualifié pour nous introduire à cette connaissance. Sa thèse, "Bourguignon et franco-provençal en Saône-et-Loire", est la meilleure analyse des dialectes qui ont survécu jusqu'à nous dans le sud de la région bourguignonne. Ses enquêtes linguistiques l'ont mené du Morvan à la Bresse, du Châtillonnais au Mâconnais, et il en a tiré les éléments de cette "Géographie linguistique de la Bourgogne" qui représente une esquisse fort appréciable de ce que sera l'oeuvre définitive. Ainsi connaît-il à fond les éléments dialectaux qui, nous l'avons vu, sont sous-jacents aux phénomènes particuliers au français régional ; il n'ignore pas que celui-ci est appelé à évoluer, mais il sait en définir l'état actuel, celui qui peut servir de point de départ à un enseignement en prise avec la réalité de tous les jours. Et c'est là qu'il faut nous féliciter qu'un linguiste aussi averti se soit mis au service de ceux qui auront à pratiquer, dans notre région, cet enseignement.

*Jean RICHARD*

*Doyen Honoraire de la*

*Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Dijon*

*Directeur du Centre d'Etudes Régionales de Bourgogne  
de l'Université de Dijon*

01 - Deux définitions

Pour le lecteur qui ne serait pas initié à ce que certains appellent le jargon des linguistes, il nous semble indispensable d'indiquer ce qu'est la PHONOLOGIE qu'il convient de ne pas confondre avec la PHONETIQUE ; la phonétique est l'étude des sons du langage en tant que tels ; le phonéticien, avec l'aide de son oreille, le plus souvent grâce à des instruments plus ou moins compliqués, étudie l'articulation des sons du langage ; il peut étudier les variations personnelles (faits de parole) ; la phonétique peut souvent abandonner son caractère de recherche désintéressée et s'orienter dans la voie des applications pratiques ; on pourra utiliser les résultats des recherches phonétiques pour apprendre les bonnes articulations du français à des étrangers (par exemple la façon correcte de prononcer le "r" dorsal du français moderne qui n'a rien de commun avec les autres réalisations de "r" dans la plupart des langues étrangères) ; on pourra redresser également la prononciation de certains enfants (c'est là le rôle des orthophonistes).

La phonologie a un tout autre objet : elle étudie les sons en tant qu'éléments distinctifs ; prenons un exemple simple : soit les mots français "gui-qui" ; le phonéticien définira les consonnes de ces mots ("g" et "k") comme des occlusives palatales ; il notera également que "g" est une consonne sonore (dont l'émission est accompagnée d'une vibration des cordes vocales) et que "k" est une consonne sourde (sans vibrations des cordes vocales) ; prenons un autre couple : "car" et "gare" ; (en transcription phonologique : [kar] et [gar] ; le phonéticien verra dans "g" et "k" des consonnes vélares ; ces consonnes seront encore davantage vélares dans "goût" et "coût" ; il retiendra comme plus haut les différences entre les sourdes (k) et les sonores (g) ; le phonologue en revanche négligera les différences des points d'articulation et ignorera que le "k" de "qui" est palatal (articulé dans la région du palais) et que le "k" de "coût" est vélaire (articulé dans la région du voile du palais) ; si le point d'articulation varie, c'est par suite de la nature des voyelles qui suivent les consonnes : "ou" (qui n'est pas une diphtongue ou un groupe combiné comme on l'enseigne encore parfois, mais qui n'est qu'une voyelle notée par deux

lettres) est une voyelle d'arrière ; les consonnes qui la précèdent seront donc articulées à l'arrière ; "i" est une voyelle d'avant et les consonnes qui la précèdent seront articulées à l'avant (dans la région palatale). Pour le phonologue, les différents "k" du français ne seront qu'une seule et même consonne. En revanche, il retiendra les oppositions entre les consonnes sourdes et les consonnes sonores : "gui" et "qui" sont des mots différents ; on ne saurait confondre non plus "c'est un drôle de cas" et "c'est un drôle de gars" ; pour le phonologue, les différentes articulations d'une consonne en fonction d'un environnement vocalique différent seront des variantes combinatoires. Mais, quand une variation de consonne (ou de voyelle) peut changer le sens ou la forme d'un mot, nous avons des phonèmes différents ; les différents "k" ne sont que des variantes combinatoires ; mais "g" et "k" seront deux phonèmes. Notons toutefois que ces définitions ne sont valables que pour le français moderne ; on pourrait très bien imaginer une langue qui aurait plusieurs "k" à valeur distinctive, mais qui n'opposerait pas les sourdes et les sonores. Un système phonologique n'est valable que pour une langue donnée à une époque donnée.

La phonologie, en tant que discipline linguistique indépendante, s'est constituée entre les deux guerres mondiales, en particulier dans les travaux de l'école de Prague ; en France, il faut surtout signaler les travaux de M. Martinet. Toutefois on peut noter que les créateurs des alphabets qui ont négligé les variantes combinatoires pour ne retenir que les oppositions de phonèmes avaient déjà l'intuition de la phonologie, même s'ils n'en employaient pas le nom.

Nous présentons nos excuses au lecteur qui a déjà une certaine formation linguistique pour avoir rappelé ces définitions élémentaires.

## 02 - Le français régional

Il convient tout d'abord de donner de ce niveau de langue une définition négative ; le français régional n'est pas le patois ; le patois est la langue d'un seul village ou, exceptionnellement, de quelques villages ; le patois a une phonétique (et souvent une phonologie) spéciale qui le différencie des autres patois ; il a souvent aussi un vocabulaire particulier.

02-01 : on admet généralement que les patois sont bien morts ou, à la rigueur, qu'ils sont sur le point de mourir ; l'âge moyen des témoins qui répondent aux enquêteurs dialectologiques (70 ans) montre très nettement que, dans notre région du moins, seules les anciennes générations sont encore capables de parler

les langues locales ; on doit donc affirmer que les enseignants d'aujourd'hui et à plus forte raison les enseignants des villes qui sont de loin les plus nombreux par suite de la suppression des classes rurales - n'ont plus à lutter contre les patois. Seuls quelques maîtres qui doivent enseigner dans certains villages du Morvan ou de Bresse pourraient ici apporter quelque contradiction ; nous avons pu nous-même entendre des enfants parler patois dans la cour de récréation d'une école morvandelle ; mais il s'agit là de faits exceptionnels qui n'intéressent qu'une infime minorité des maîtres.

02-02 : on pourrait donc penser que le patois n'est qu'un problème de spécialistes, qu'il n'a pas à être connu par d'autres que les dialectologues ou les historiens de la langue ; sur le plan de la vie pratique, on devrait le mettre avec les vieilles lunes ; ce serait là sans doute une très grave erreur ; si le patois est mort en entraînant dans sa tombe sa phonétique et une bonne partie de son lexique (1), son cadavre est encore chaud et il est le substrat du français régional ; il nous faut préciser ici ce qu'est un substrat linguistique ; il s'agit des traces qu'une langue disparue a pu laisser dans la langue actuelle ; naturellement, le latin n'est pas le substrat du français ; il en est l'ancêtre ; on peut parler en revanche du substrat celtique dans la mesure où la langue des Gaulois a laissé quelques vestiges dans la langue française. Certains linguistes ont abusé de cette notion de "substrat linguistique" qui a été utilisée trop souvent pour expliquer certaines évolutions dont on ne pouvait rendre compte autrement ; A. Martinet affirme que ce terme en vaudrait bien un autre si on ne l'avait galvaudé dans des cas où on ne savait pratiquement rien de la langue de substrat ou pour expliquer les errements de certains phonèmes isolés. On a expliqué ainsi certains phénomènes que l'on peut observer dans les langues romanes par une langue ancienne (ligure ou pré-celtique, par exemple) dont on ignore tout ; il est évident que le celtique et le latin n'ont pas été les premières langues parlées sur le territoire de la France actuelle, mais les langues primitives n'ont laissé aucune trace certaine. (2).

02-03 : ici le problème du substrat est très différent ; la langue française est assez bien connue (du moins mieux que le ligure) ; les patois bourguignons sont assez bien connus également (3) ; nous pouvons donc légitimement étudier l'influence de ces langues de substrat sur le français régional que nous parlons aujourd'hui ; par français régional, nous n'entendons pas seulement la langue des enfants des campagnes où l'influence dialectale est souvent évidente, mais aussi la langue parlée dans les villes, à Dijon ou à Châlon-sur-Saône par exemple ; nous verrons aussi quelles pourront être les attitudes de l'enseignant devant la langue régionale, langue qu'il ignore assez souvent

bien qu'il la pratique quotidiennement ; autrefois, l'enseignant avait conscience de parler français devant des élèves qui parlaient patois ; aujourd'hui, il n'a pas encore conscience, dans la plupart des cas, qu'il pratique lui-même une langue bien différente du français standard.

02-04 : nous avons donc, au niveau du français régional, des problèmes qui ne se posaient pas au niveau du patois ; les instituteurs (4) pouvaient se contenter de sévir quand l'élève disait /ô vè pyœvre/ ("il va pleuvoir" dans les environs de Dijon) ou /i va pló:r/ (Côte chalonaise). Tout le monde - locuteur et auditeur - était capable d'opposer la phrase locale à la phrase française, aussi facilement que l'on peut opposer une phrase anglaise à une phrase française ; d'autre part, avant les travaux des dialectologues, on considérait le patois d'oïl comme un mauvais français ; au cours de nos enquêtes, nous avons eu parfois des difficultés (souvent vite surmontées) avec des autorités locales qui considéraient que les études sur le patois étaient sans intérêt parce que le patois local n'était pas un véritable patois, mais un "français écorché" ; nous ne connaissons pas exactement l'origine de cette expression constante, mais nous ne serions pas étonnés qu'un historien la retrouve un jour dans une circulaire officielle ; les patois d'oc, glorifiés par les textes de Mistral, pouvaient à la rigueur espérer un peu d'indulgence ; un patois d'oïl n'était qu'un mauvais français contre lequel il fallait lutter.

#### La pédagogie et la langue régionale

03 - Cette attitude "jacobine" des autorités académiques a été suivie d'assez bons résultats ; il faudrait toutefois être naïf pour voir dans l'école la cause principale de la chute des langues locales. On interdisait à l'élève d'utiliser le patois en classe (mais il était bien difficile de l'empêcher de parler patois avec ses camarades ou les membres de sa famille). Or la vie moderne (déplacements en ville pour trouver du travail, télévision) a sévi beaucoup plus sévèrement que les punitions de l'instituteur.

D'autre part, cet ostracisme a empêché les maîtres d'utiliser éventuellement les patois pour l'enseignement du français, ne serait-ce que pour l'apprentissage des règles de l'orthographe qui, à cette époque, représentait l'essentiel de l'enseignement du français ; ainsi, on aurait pu enseigner aux jeunes morvandaux (Morvan occidental, environs de Clamecy, Vézelay, Corbigny) que là où le patois conservait son "r", l'orthographe française demandait "rr" ; on devait écrire "terre" à cause de /tá:r/, "darrue" à cause de /sèrü:/ ; là où le patois perdait son "r", l'orthographe

n'en voulait qu'un seul ; on devrait écrire "marier" à cause de /mèyè/, "tarir" à cause de /téi/, "chariot" à cause de /sèyò/. A cette époque où le patois était vivant et connu de tous les enfants, cette méthode comparative en eût valu une autre et eût en tout cas permis de décharger les mémoires ; l'orthographe française a une structure historique ; les faits qui la justifient - du moins au yeux de l'historien de la langue - sont encore sensibles dans les patois, plus conservateurs que la langue nationale. L'enseignement officiel n'a jamais songé à utiliser cet état de choses.

04 - Mais il pourrait a priori sembler encore plus difficile d'utiliser le français régional dont la structure n'est apparemment pas différente de celle du français-standard ; on appelle "français-standard" non pas le français académique (celui que l'on pourrait entendre dans les discours de réception de l'Académie française, si l'on veut), mais le français courant sans accent régional ; c'est le français d'un bon annonceur de l'ORTF ; d'autre part, notre étude ne saurait être complète et elle doit être considérée comme une direction de recherche beaucoup plus que comme un travail définitif ; c'est pourquoi nous nous limiterons à la phonologie et à quelques notes de morphologie ; c'est d'ailleurs le domaine où les différences entre français-standard et français régional sont les plus nettes ; c'est aussi le domaine où ces différences sont les plus importantes pour un enseignant de la langue française ; un enseignant peut ignorer éventuellement si une consonne est alvéolaire ou dentale ; en revanche, il ne saurait ignorer la phonologie de la langue.

05 - Il nous faut aussi replacer le problème dans son contexte actuel. Jusqu'ici l'enseignement du français était avant tout un apprentissage de la langue écrite ; or, de plus en plus, on redonne à la langue parlée la place qui lui était due ; sans lui donner la priorité, on veut en faire un objet d'étude ; l'élève doit savoir manier la langue parlée (ou code oral) au même titre que la langue écrite (ou code scriptural). Cette attitude nouvelle de la pédagogie va donc poser en des termes nouveaux le problème du français régional.

06 - Avant d'aller plus loin, il convient de poser le problème de l'orthographe ; il n'est pas question pour nous de proposer une nouvelle réforme, mais de définir simplement ce que sont les règles orthographiques du français ; il s'agit d'un ensemble de règles qui ont pu être justifiées à certaines époques, mais qui n'apparaissent plus nettement à l'utilisateur de la langue ; à côté de graves inconvénients, cette orthographe présente l'avantage de pouvoir être lue de façon diverse par des utilisateurs qui parlent des français régionaux très différents. On arrive ainsi à un paradoxe : la langue française écrite

était au départ un système alphabétique simple, purement phonologique ; aujourd'hui, par suite des évolutions phonétiques (et aussi par suite de certaines réfections graphiques pas toujours justifiées), nous avons un système très différent de la langue parlée ; un mot français (dans le code écrit) n'est plus une représentation phonologique, mais un ensemble de signes qui peuvent sembler arbitraires (en français standard, poix, poids, pois se prononcent /pwa/) ; nous avons donc, malgré une démarche historique très différente, un système qui tend vers le système chinois avec les inconvénients (il ne s'agit plus d'apprendre une fois pour toutes un système alphabétique, mais il faut apprendre la graphie de chaque mot) et les mêmes avantages (possibilités de lecture pour des utilisateurs dont les systèmes phonologiques sont différents).

07 - Par suite de la promotion de la langue parlée, nous allons sans doute assister à une prolifération d'ouvrages consacrés au code oral, alors que les maîtres sont surtout habitués aux problèmes de la langue écrite. Parmi ces ouvrages, on peut citer "la Grammaire du français parlé". Cette grammaire est un numéro spécial de la revue "le français dans le monde" ; elle ne laisse aucun doute sur ses intentions ; elle est destinée avant tout à des étrangers qui veulent apprendre le français ; il est évident que l'étudiant de New-York qui voudrait apprendre le français ne se soucierait pas d'acquérir les structures de la langue parlée au Creusot ou à Clermont-Ferrand ; il lui suffira d'apprendre la phonologie et les structures du français-standard ; c'est un désir bien légitime et les auteurs de cet ouvrage ont eu raison de ne pas tenir compte des variantes régionales.

07-01 : en revanche, l'utilisation de tels ouvrages par des personnes non prévenues peut avoir de graves inconvénients ; on pourrait voir dans ces études sur le français-standard qui se veulent avant tout descriptives de simples traités normatifs ; ce qui n'est qu'une description pourra être pris pour un traité d'orthoépie (l'orthoépie est un ensemble de règles pas toujours nettement établies qui tendent à définir ce que doit être la bonne prononciation ; elle est à la langue parlée ce que l'orthographe est à la langue écrite ; toutefois, les traités d'orthoépie ne présentent pas toujours des règles aussi définitives que celles que nous pouvons trouver dans les dictionnaires ou dans les grammaires au sujet du code écrit). Prendre ce qui n'est que description pour une orthoépie irait naturellement à l'encontre du but poursuivi par les partisans des réformes. La possibilité d'une telle erreur n'est pas une pure hypothèse ; depuis des générations, maîtres et élèves sont conditionnés par une grammaire qui se veut avant tout normative (ne dites pas, mais dites !)(5) ;

on pourra alors penser qu'on a voulu faire avec la langue orale la même codification qu'avec la langue écrite.

#### 08 - Synchronie et diachronie

Dans la situation spéciale du français qui est une langue fortement centralisée autour de Paris, toute évolution linguistique vient de Paris; mais elle n'atteint pas toute la province au même moment; actuellement, par suite de la puissance des moyens de diffusion, les ondes sont plus rapides, mais aucun changement ne saurait être instantané.

Nous allons là à une situation bien connue des dialectologues; quand on étudie une langue non en un point, mais sur une grande aire géographique, on s'aperçoit bien souvent que ce qui est diachronie dans l'étude ponctuelle devient synchronie dans l'étude spatiale; prenons par exemple le verbe "songer"; en français, ce verbe a perdu le sens de "rêver en dormant" au XVII<sup>ème</sup> siècle; mais, si nous mettons sur la carte de France les différents verbes qui signifient "rêver en dormant", nous pouvons voir qu'au XX<sup>ème</sup> siècle certaines régions emploient encore "songer"; la diachronie est devenue synchronie. Ce qui était vrai des patois, le sera également des français régionaux; ce sera peut-être même plus vrai des français régionaux; dans les provinces, alors qu'ils n'avaient aucune influence sur les patois, les maîtres entretiennent parfois dans les français régionaux, des prononciations archaïques parce qu'ils sont persuadés qu'il s'agit de la "bonne" prononciation. Au terme du XIX<sup>ème</sup> siècle, les instituteurs valaisans (en Suisse romande) enseignaient encore qu'il fallait dire /mwé/ pour "moi", car ils étaient persuadés qu'il s'agissait de la bonne prononciation parisienne!

Nous pensons que le rôle du maître n'est pas de créer une situation linguistique nouvelle, mais de tenir compte de la situation linguistique existante pour conduire l'élève à en tirer un meilleur parti. C'est pourquoi il serait très dangereux que le maître cherche à négliger le français régional pour imposer le français standard; le maître doit tenir compte de la phonologie existante; mais il ne doit pas chercher à en introduire une nouvelle, pas plus qu'il ne doit chercher à maintenir coûte que coûte une prononciation moribonde comme le faisaient les vieux instituteurs du Valais.

09 - Dans l'esprit de ceux qui veulent réformer l'enseignement de la langue française, il ne sera plus question de faire la chasse aux formes locales; mais accepter la situation locale est facile pour le maître quand il s'agit

de  
de faits lexique ; introduire un mot nouveau ne saurait changer la structure de la phrase ; les meilleurs écrivains depuis du Bellay ont usé de ce procédé et de nombreux maîtres toléraient çà et là un trait lexical du cru. Mais la phonologie pose d'autres problèmes :

- il faut que le maître n'essaie pas à tout prix d'imposer le français-standard et de remplacer les normes de Vaugelas par les descriptions de Dubois ou de Martinet.

- il faut que le maître ait une formation linguistique suffisante pour remarquer les faits locaux et, le cas échéant, pour les utiliser.

10 - Le maître doit pouvoir aussi trouver facilement des renseignements sur les français régionaux ; un maître parachuté dans une région qu'il ne connaît pas devrait pouvoir être mis facilement au courant. On pourra objecter qu'on prend rapidement un accent, ce qui serait ignorer qu'un accent et un système phonologique sont deux choses bien différentes ; il n'est naturellement pas question que le maître se force à parler dans le français d'une région qui n'est pas la sienne ; il lui suffira de connaître sa propre phonologie et celle de la région où on l'a envoyé. Jusqu'ici ces études sont rares et dispersées ; ce petit travail qui pourrait être consulté par tous les enseignants d'origine bourguignonne ou qui enseignent en Bourgogne devrait (en partie) combler cette lacune dans l'attente de travaux plus considérables.

## II - LES CONSONNES

En France, c'est le système consonantique qui est le plus stable ; c'est la raison pour laquelle on ne notera presque pas de différences dans la phonologie des consonnes ; les plus remarquables des faits sont purement phonétiques.

II-01 : le "r" roulé est encore très vivant, même dans les villes et pas seulement dans les anciennes générations ; souvent même, les enfants roulent le "r" beaucoup plus que leurs parents (qui surveillent davantage leur articulation devant l'enquêteur). Ce "r" roulé était d'ailleurs celui du français classique ; il suffit de suivre les conseils du Maître de Philosophie (in le Bourgeois Gentilhomme, II,4) pour prononcer le "r" roulé : et l'R en portant le bout de la langue jusqu'au haut du palais, de sorte qu'étant frôlée par l'air qui sort..." ; le "r" du français commun et le "r" roulé ne sont donc que les variantes régionales d'un même phonème ; malgré cette différence articulaire profonde, le système phonologique n'est pas modifié.

Si un maître est appelé à utiliser l'écriture phonétique internationale devant ses élèves, il devra noter le "r" français par "r" et non par "R" comme le veut ce code ("r" étant réservé au "r" roulé), car il est inutile de présenter les différents "r" qui peuvent être entendus en France comme des consonnes différentes ; (devant des étrangers, il est en revanche évident qu'il faudra noter le "r" français par "R" pour leur faire comprendre la différence articulatoire entre le "r" français et ceux de leurs langues nationales).

II-02 : contrairement à ce qu'affirme M. Martinet pour d'autres dialectes (cf Economie des changements phonétiques p.281), il n'existe pas en Bourgogne d'oppositions entre /R/ (représentant un ancien "r" simple dans des formes comme "chariot" ou "tarir") et /r/ (représentant un ancien "rr", issu de "rr" latin, de "dr" dans des formes comme "terre" ou "carré" ; comme le montrent les études de géographie linguistique, le "r" simple avait disparu presque partout, puis il a été rétabli avec une articulation alignée sur celle de "rr"; le "r" de "chariot" est donc un fait récent. Seul le Morvan (cf 03) a conservé des traces évidentes de cette évolution.

Toutefois le français régional de la plus grande partie de la région conserve la trace de l'opposition "rr"/"r" non pas dans l'articulation des "r", mais dans la longueur des voyelles initiales ; contrairement à ce qui se passe en français, le français régional de Bourgogne a des initiales longues ; un parisien ne fera pas de différence entre le "ou" de "mourir" (/murir/) et celui de "pourrir" (/purir/) ; en revanche, un bourguignon, même s'il est persuadé de parler français, prononcera "mourir" avec un "ou" bref et "pourrir" avec un "ou" long. Le maître pourra mettre en évidence la relation entre la voyelle longue et la gémination graphique du "rr" ; ce qui pour un parisien n'est qu'un piège inutile apparaîtra ici comme justifié ; on notera également : /ká:ré/ pour "carré", /nu:rir/ pour "nourrir", mais /màryé/ pour "marier"/

### II-03 : les oppositions sourdes-sonores

Il est généralement admis que la langue française oppose les consonnes sourdes et les consonnes sonores, du moins à l'initiale et en position intervocalique ; c'est une évidence pour la plupart des linguistes ; personnellement, nous ne partageons pas cette belle certitude ; au cours de nos enquêtes dialectologiques, nous avons souvent du mal à distinguer entre "g" et "k", surtout devant "l" et "r" ; tout le monde sait qu'à la campagne, Claude se nomme "le Glaude" ; mais cette hésitation a dépassé les patois ; nous avons pu lire dans des copies d'élèves de 6ème (et à Dijon) des formes comme "grochets"

pour "crochets" ; c'est là un point très important et le maître devra veiller ici à l'interprétation phonétique de ses paroles ; l'opposition sourde-sonore semble assez nette chaque fois qu'il y a une paire opposable (dé/thé, par exemple) ; dans les autres cas, l'opposition sourde-sonore se neutralise et nous obtenons un archiphonème où les traits de sonorité ou de surdité ne sont plus pertinents.

#### II-04 : le /t̥y/

Presque tous les patois possèdent des consonnes palatales inconnues du français ; en français régional, ces consonnes sont moins nombreuses mais on les trouve encore dans des formes comme "tiers" qui est prononcé /t̥yè:r/ en français, mais /t̥yè:r/ ou même /t̥cè:r/ en patois ou en français régional (surtout dans les milieux ruraux). Le /t/ est une consonne palatalisée ; elle est articulée avec la langue collée au palais, alors que le groupe "ty" du français est prononcé avec la langue appuyée sur la base des dents. Il n'y a pas d'opposition entre ces articulations.

On pourra faire la même remarque pour le groupe /ky/ qui devient dans les milieux ruraux /k̥y/ et même /t̥y/ (dans un mot comme "inquiet"). La même évolution peut d'ailleurs se noter dans certains milieux urbains (même à Paris) où "cinquième" devient "/sê̥t̥yèm/". Nous avons donc là une neutralisation de l'opposition /t̥y/ et /ky/. (Si les paires minimales sont assez nombreuses dans les patois, elles sont plus rares en français et ce phénomène ne perturbe pas la phonologie) ; nous avons pu entendre cette articulation dans la région de Chalon-sur-Saône, même chez des personnes jeunes.

#### II-05 : l'opposition /s/C/

Dans tous les patois de la région, /s/ et /c/ (nous avons noté ainsi la prépalatale chuintante que le français note "ch") existent, sinon comme phonèmes opposables comme en français (où "sou" s'oppose à "chou"), du moins comme variantes d'un même phonème (en particulier en Bresse, Morvan, Charolais) ; le passage du patois au français n'a donc pas présenté de difficultés articulatoires ; on peut toutefois noter les problèmes du groupe /sy/ (ou /zy/) qui n'existe pas dans les patois (cf "attention" : /atâsyô/). Dans les milieux ruraux (surtout en Saône-et-Loire), on a tendance à coller la langue au palais alors qu'elle devrait simplement s'appuyer sur les dents. On obtient alors un son intermédiaire entre /s/ et /c/. Mais il n'y a pas de perturbation au niveau de la phonologie.

## II-06 : les liaisons

En règle générale, le problème est le même qu'en français ; le système des liaisons peut varier avec le degré de culture de chaque individu ; mais la liaison des articles pluriels (les, des) avec les formes qui commencent par des voyelles se fait régulièrement, à tel point qu'apparaissent des tournures qui n'ont rien de régional comme /vêz étüdyâ/ (vingt étudiants) ; d'autre part, le "h" d'hiatus (dit aspiré bien qu'il ne le soit plus depuis 3 siècles) n'est pas toujours respecté (il n'existait déjà plus en patois).

En revanche, dans toute la partie occidentale de la Bourgogne (Yonne, sauf Avallonnais, Nièvre, quelques communes morvandelles de Saône-et-Loire), par suite d'une évolution phonétique qui a fait disparaître le /z/ intervocalique, on omet souvent les liaisons même quand on parle français : "les avions" sera /lé avyô/. Cette absence de liaison ne perturbe d'ailleurs pas le système des marques ; on sait que dans le code oral la marque du pluriel est dans la forme de l'article et non dans le "s" final comme dans le code écrit :

### code écrit :

singulier : le chat : article + graphème  $\emptyset$  + nom + graphème  $\emptyset$   
pluriel : les chats: article + graphème s + nom + graphème s

### code oral :

singulier : le chat : /le Ca/ : article /le/ + nom +  $\emptyset$   
pluriel : les chats: /lé Ca/ : article /lé/ + nom +  $\emptyset$

Quand le nom commence par une voyelle, nous avons un système légèrement différent, mais analogue :

singulier : l'avion : /l'avyô/ : article /l/ + nom +  $\emptyset$   
pluriel : les avions:/léz avyô/:article /léz/+nom+  $\emptyset$

Nous pouvons donc considérer que nous avons ici une "redondance" de marque : le pluriel est noté par 2 morphèmes : par /é/ qui s'oppose à  $\emptyset$  et par /z/ ; en revanche, le système que nous avons dans les parlers du Centre de la France (aussi bien dans les patois que dans les français régionaux) n'a qu'une marque (ce qui est suffisant) qui est l'opposition / $\emptyset$ /é/ ; nous avons donc un système très solide dans la mesure où les nombres sont marqués et dans la mesure

où le pluriel de "avion" est parfaitement analogue à celui de "chat" (qui est le cas le plus courant).

Nous avons donc là un fait profondément ancré dans les habitudes régionales et qui ne présente pas de déficience dans le système des marques ; il importe donc que les maîtres apportent un soin particulier à l'acquisition du système des liaisons ; en revanche, sur ce point, la partie orientale de la région ne présente pas de problèmes.

#### II-07 : le "v"

Parfois le "v" tend à devenir /w/ au contact d'un /o/ ou d'un /u/ (ou). "pouvoir" sera ainsi /puwa:r/ ; il s'agit là d'un fait qui se retrouve un peu partout et qui ne perturbe pas la structure phonologique ; au contact de "i" /v/ tend parfois vers /w̥/ ; dans les environs de Dijon, "Chevigny" sera /Cw̥ini/ ; cette évolution purement phonétique (qui n'atteint pas le système phonologique dans la mesure où /w̥/ n'est qu'une variante combinatoire de /v/ s'observe surtout dans l'Est de la France.

#### II-08 : le /l/ ("l" mouillé).

Malgré les efforts de Littré, le /l/ est devenu en français standard /y/ (on a d'ailleurs nommé encore longtemps le /y/ issu le /l/ "l mouillé") (exemple : "bouteille" prononcé autrefois /butèl/ est aujourd'hui /butèy/). En Bourgogne, cette évolution est allée encore plus loin, puisque le groupe /ly/ est passé également à /y/ ; on dira /suyé/ pour /sulyé/ (soulier). Ce fait s'observe dans tous les milieux ruraux, sauf dans le Sud de la Saône-et-Loire. On peut noter ici des paires d'opposition et il convient de faire acquérir le groupe /ly/. Par exemple, on notera la paire "soulier" et "souiller" ; en français standard, les deux formes s'opposent par /ly/y/ ; en français régional, cette opposition n'existe pas, mais les deux formes s'opposent par la brève du /l/ de "souiller" : /suyé/su:yé/. Il conviendra donc de faire acquérir ici l'opposition du français.

#### 12 - Les consonnes doubles

Le problème des consonnes doubles se pose à différents niveaux :  
a) une opposition /consonne simple/cs double/ qui existe également en français ; c'est ainsi que "je courais" s'oppose à "je courrais" non seulement par la graphie, mais aussi au niveau de l'articulation. La consonne double est ainsi

un morpho-graphème pour la langue écrite et un morpho-phonème pour la langue parlée. Cette consonne double oppose le conditionnel à l'imparfait ; cette opposition est également très nette en Bourgogne ; toutefois il semble que les sujets qui roulent le "r" n'opposent pas toujours facilement /r/ et /RR/ ; "je courrais" prononcé par un sujet qui a le "r" du français standard peut être compris comme "je courais" par un sujet qui roule le "r". Etant donné la valeur morphématique de cette opposition, il conviendra de veiller particulièrement à son acquisition, surtout dans les milieux ruraux.

b) parfois on double les consonnes par référence à la langue écrite ; on dira ainsi /grammè:r/ pour /gramè:r/ (grammaire) ; cette gémiation représente une certaine affectation et n'a rien de régional.

c) en revanche, certaines gémiations régionales révèlent des erreurs d'analyse morphologique ; c'est ainsi que l'on dira parfois /mèrri:/ (mairie), non parce qu'on roule le "r", mais parce que l'on comprend "mairerie" ; nous avons entendu également /librèrri:/ ("librairie" compris "librairie").

On entendra également un /ll/ dans des phrases comme : "ce travail, c'est lui qui l'a fait" qui deviendra /...s'è lwi k i ll a fè/ ; cette gémiation peut s'expliquer ainsi : contrairement à ce qui se passe en français moderne, les patois n'avaient pas de véritables relatifs ; mais en français, nous avons une véritable déclinaison du relatif et les pronoms (qui, dont, que) portent des marques de fonction ; nous avons là un système parfaitement comparable au système latin bien qu'il y ait une discontinuité diachronique ; le pronom relatif français, puisqu'il est pronom, représente également un groupe nominal ; "qui" aura donc trois rôles :

- rôle subordonnant
- rôle pronominal
- rôle de fonction (sujet pour "qui").

Les patois, à l'opposé, n'ont pas de paradigme des relatifs ; "que" qui est le seul relatif n'aura qu'un rôle subordonnant ; l'utilisateur devra donc indiquer dans la subordonnée l'antécédent (avec une marque de fonction : Ø dans le cas d'un complément direct, préposition dans les autres cas ; "la fourche dont je me sers" nous servira d'exemple ; "dont" est un subordonnant ; mais il reprend "fourche" qui est son antécédent ; et, enfin, il est le complément du verbe "sers". Dans les patois (et cette structure est encore très vivante dans les milieux ruraux), nous aurons "la fourche que je m'en sers" ; "que" n'est qu'un subordonnant ; il ne reprend pas l'antécédent dans

la subordonnée, d'où la présence de "en" (dont la forme est conditionnée par la construction indirecte : en = de + pronom).

Revenons à notre premier exemple : "c'est lui qui l'a fait" ; cette phrase sera comprise comme "c'est lui qu'il l'a fait", d'où la gémination du "l" (que n'a pas de fonction ; le sujet doit donc être exprimé).

La construction du relatif français s'implante de plus en plus fortement ; mais quand l'opposition entre la construction locale et la construction française n'est pas très nette, des hésitations demeurent ; une bonne observation de la phonologie des élèves pourrait être le point de départ vers l'emploi correct ; une étude comparative du relatif français avec ses trois valeurs superposées et du relatif local avec sa valeur unique ne serait pas inutile, surtout dans les milieux ruraux.

## LES VOYELLES

### I3 - Les voyelles finales

Il s'agit des voyelles qui ne sont suivies d'aucune consonne (ou qui sont suivies d'une consonne simplement graphique) ; il n'y aura donc pas de différence entre "cri" /kri/ et "petit" /pti/.

Le trapèze français est le suivant :

i (cri)	ü (vu)	u (loup)
é (pied)	ö (peu)	o (peau)
è (fait)		
a (bas)		

On peut donc noter que le français standard a 8 voyelles ; pour le phonologue, il est inutile de considérer ces voyelles comme brèves ou comme longues (puisque nous n'avons pas d'opposition de longueur).

/i/ : dans petit, cri, vie

/ü/ : dans perdu, vue

/u/ : roux, roue

/é/ : cahier, trouver, trouvé, trouvée

/è/ : livret, fait

/ö/ : peut, peu

/o/ : chameau, chevaux, pot

/a/ : pas, rat

TABLEAU DES VOYELLES

AVANT FERME		ARRIERE FERME
{ <u>i-i:</u> (suivi-suivie) { <u>ɥi</u> (lise-Lise)	{ <u>ü-ü:</u> (vu-vue) { <u>ʊ-ʊ:</u> (PNO) (ruche-bûche)	{ <u>u-u:</u> (bout-boue) { <u>ʊ-u:</u> (bouche-bouche)
{ <u>ê-ê:</u> (aimé-aimée) { * <u>é:</u> (vieille)	{ <u>ö-ö:</u> (PNO) (peu-vieux) { <u>ø:</u> (veule)	{ <u>o'o:</u> (sot-tôt) { <u>o:</u> (pôle)
{ <u>ê-ê:</u> (vrai-vraie) { <u>ɛ-ɛ:</u> (bette-bête) { * <u>ê-ê:</u> (vin-vain)	/ { <u>œ</u> (veule) { <u>œ</u> (brun)	ɔ { <u>o</u> (pot) { <u>o</u> (note) { <u>ô</u> (pont)
	{ <u>â-a:</u> (bat-bas) (vois-voie) { <u>â-a:</u> (patte-pâte) { <u>â</u> (vent)	
AVANT OUVERT		ARRIERE OUVERT

- ) les voyelles connues du français standard sont entourées d'un cercle.
- ) les oppositions morphologiques sont soulignées.
- ) PNO : voyelles possibles, mais qui ne sont pas présentes dans une paire minimale.
- )\*fait archaïque.

### B-01 : opposition brève-longue en français régional

Pour 4 de ces voyelles, le français régional oppose nettement /i/ et /i:/, /ü/ et /ü:/, /é/ et /é:/, /u/ et /u:/ ; en fait, cette opposition existait en français classique et, aujourd'hui, seul le français provincial l'a conservée ; elle va surtout se manifester dans les couples suivants :

/i/i:/ : d'où /ami/ami:/ (ami-amie)

/ü/ü:/ : d'où /pèrdü/pèrdü:/ (perdu-perdue)

/é/é:/ : d'où /arivé/arivé:/ (arrivé-arrivée).

C'est dans ces trois cas que les oppositions seront les plus nombreuses par suite de la valeur morphématique de la longueur. Pour /u/u:/, les oppositions sont seulement lexicales : /lu/lu:/ (loup-loue), /bu/bu:/ (bout-boue) (ces faits ont été notés par tous ceux qui ont étudié le français régional ; toutefois l'étude, par ailleurs excellente de M. Galand - cf *Mélanges Martinet* p. 165 sq, n'apporte pas un témoignage déterminant, car il s'est adressé à des témoins âgés ; en fait, ces oppositions sont connues de toutes les générations de Bourguignons, quel que soit leur degré de culture ; des sondages auprès de nos étudiants - dont la plupart sont persuadés qu'il s'agit de la "bonne prononciation" - nous l'ont prouvé suffisamment).

### I3-02 : /o/ et /o:/

En français, le "o" final n'a pas de longueur pertinente ; en français régional, nous pouvons avoir des "o" longs (et fermés) ; c'est le cas de "tôt" (/tó:/) ; ici, c'est la longueur qui est pertinente ; mais il s'agit d'un système en voie de disparition (dans les patois, le /ó:/ final était beaucoup plus fréquent) et nous ne voyons pas de paire d'opposition.

### I3-03 : /è/ et /è:/

En français, cette opposition a disparu ; en français régional, nous pouvons encore noter : laid/laie : /lè/lè:/ ; "rai"/raie/ (rè/rè) ; on note également la longue de "frais" (/frè:/). On note l'opposition morphologique /vrè/vrè:/ (vrai-vraie).

Dans ces deux derniers cas, on peut noter l'accord encore sensible entre les graphies et le français régional ; sont longues les voyelles suivies de "s" ou marquées de l'accent circonflexe ; sont longues également les voyelles suivies de "e" ; en revanche, il n'y a pas de longues devant le

"s' des verbes : "tu fais" : /tũ fê/.

On notera ici l'opposition morphologique /ai/aie/ (é/è:/) pas toujours très nette en français, mais toujours très vivante dans la région, même dans les milieux cultivés.

I3-04 : /é/ et /è/

M. Martinet signale qu'il dit "cahier" avec /é/ ([káyé]), mais "carnet" avec /è/ ([kãrnè]) ; il reconnaît que cette opposition n'est pas observée par tous ; en fait, dans la région, le /è/ final est assez rare surtout dans les milieux ruraux ; dans les patois, il était également assez rare et apparaît comme une simple variante locale de /é/ ; la Côte-d'Or pose ici un cas particulier : les infinitifs et les participes passés du type "chanter-chanté" étaient en /è/ ; et souvent, par hypercorrection, on a supprimé le /è/ final, même quand il était accepté du français standard. A la campagne, pour des raisons diverses, nous avons donc souvent une neutralisation de ces deux phonèmes.

I3-05 : on oppose souvent dans l'enseignement le /é/ de "je chanterai" au /è/ de "je chanterai" ; on oppose également le /é/ de "je chantai" au /è/ de "je chantais" (on notera toutefois que la faible fréquence du passé simple dans la langue parlée, surtout à la 1ère personne, rend cette opposition moins remarquable que la précédente). A Dijon, cette opposition de timbre est particulièrement nette et elle est même soulignée par une opposition de longueur ; le futur est /câtré/ et le conditionnel /câtrè:/ (à Chalon, la situation est moins nette et on confond souvent les deux formes). Les habitudes scolaires sont en grande partie responsables de cette situation ; toutefois on peut noter que les anciens patois opposaient aussi très nettement futur et conditionnel et que cette opposition a pu être transposée facilement en français ; les prononciations scolaires ont trouvé à Dijon un terrain favorable.

On doit noter qu'en français standard la situation n'est pas nette ; ainsi les auteurs de la "Grammaire du français parlé" ne prennent pas position sur les prononciations de l'imparfait et du conditionnel qui peuvent varier entre /é/ et /è/.

I3 - 06 : article pluriel "les"

Certains traités d'orthoépie conseillent de dire /lè/ ; d'autres

ouvrages considèrent ce timbre comme théâtral et conseillent de dire /lé/ ; en Bourgogne, une telle querelle est inutile : tout le monde dira /lé/ (dans les anciens patois, il fallait opposer /lè vac/ (la vache) à /lé vac/ (les vaches) et le français régional a gardé le timbre ancien) ; on fera la même remarque pour "des" (/dé/) ; il s'agit bien sûr d'un point où le maître n'a pas à intervenir.

### I3-07 : les "o"

En français, en position finale, il n'y a qu'un seul "o" ; c'est ainsi que l'on n'opposera pas le "o" de peau et celui de pot ; à Dijon, la situation n'est pas très différente ; en revanche, dans certaines contrées (Bassin Minier, Morvan), on opposera très nettement le /o/ de "pot" (très ouvert et tendant presque vers "a") et celui de "peau" qui est fermé. Cette situation se retrouve dans presque tout l'Est de la France ; un instituteur de la région de Nancy nous a affirmé que ses élèves distinguaient sans difficulté les deux [k<sup>w</sup>iso] : le cuisseau de veau avec "o" fermé et le cuissot de sanglier avec "o" ouvert. En français standard, nous avons là une subtilité digne de la cour impériale et de la dictée de Mérimée ; en revanche, dans certains français régionaux, la phonologie permet de distinguer sans peine ces deux formes.

Sur le plan de la géographie linguistique, on peut penser que l'aire du Creusot et celle de Nancy étaient autrefois uniques et que c'est la francisation qui a pénétré par la vallée de la Saône qui a scindé l'aire primitive.

### I3-08 : le "a"

Le français standard ne possède qu'un seul "a" qu'il est inutile de définir puisqu'il ne s'oppose à rien ; en revanche, souvent en français régional, on distingue nettement deux "a" : un /à/ d'avant dans des formes comme "bat", "là" et un /á/ d'arrière (vélaire) dans "bas", "las". Généralement, cet "a" vélaire se trouve dans les formes en "s". Ici, la longueur souligne le timbre et cet /á/ est long : /á:/

### I3-07 : le "a" précédé de /w/

En français standard, ce qu'il est convenu d'appeler la diphtongue "oi" (qui était réellement une diphtongue en ancien français, mais qui est aujourd'hui un groupe semi-voyelle "w"+ voyelle "a") a un timbre unique et

ne présente pas de différences distinctives. En français régional, la situation est très différente. Nous avons w + a d'avant (ou palatal) généralement bref (comme en français standard, la longueur ne fait que souligner le timbre ; toutefois en français standard, ces longueurs qui soulignent le timbre ne se rencontreront qu'en position couverte - cf plus bas) dans les formes suivantes :

moi, toit, toi, roi, etc. On notera que le "a" palatal est à la finale absolue en graphie et qu'il n'est, en tout cas, jamais suivi de "s". Seules les formes verbales (où le "s" n'est qu'un fait graphique) font exception : "je crois" a un "a" palatal.

Nous avons le "a" vélaire et long dans :

voie (route ou subjonctif du verbe voir), soie, croix, mois. Cet "a" vélaire est donc suivi de "e", "s" ou "x" dans les graphies. "soit" et "sois" (subjonctif de "être") ont également un "a" vélaire (qui, sur un plan diachronique, n'a rien de surprenant).

Nous pouvons donc noter l'importance de cette opposition qui a disparu du français standard ; elle est phonématique (moi/mois : /mwä/mwá:/), mais aussi morphématique puisqu'elle permet d'opposer les indicatifs et les subjonctifs de nombreux verbes : "je vois" et "que je voie".

13-09 : /ö/

En français standard, nous avons une seule qualité de /ö/ : heureux, peut, peu, par exemple ; on ne définit pas cette voyelle puisqu'elle est unique ; en français régional, nous avons deux /ö/ ; le premier est bref et a souvent tendance à s'ouvrir ; c'est lui que nous avons dans "peu", "peut", c'est-à-dire dans les formes où il est suivi de : Ø, t (ou, dans les paradigmes verbaux, de "x" ou "s" : je peux, tu peux). Le "s" du pluriel ne le modifie pas : "le voeu/les voeux" : /le vö/lé vö/. Nous avons un /ö:/ dans les formes suivantes : creux, heureux ; cette voyelle longue et fermée est généralement suivie, dans la graphie, de "x" ; toutefois, il n'y a pas de règle générale ; dans "neveu", nous entendons le plus souvent /ö:/.

13-10 : cas particulier du /ü/

Dans la majorité des formes en -ü (type perdu-perdue), nous avons une opposition de longueur comparable à celle de ami-amie ; toutefois, pour d'autres formes, nous avons un problème plus complexe : le masculin a une

semi-longueur et le féminin a une véritable longue ; c'est ainsi que le français régional opposera 3 formes là où le français-standard n'en verra qu'une seule ; ainsi, pour /krü/, nous aurons : /krü/ (cru, adjectif, contraire de cuit), /krüv/ (participe passé masculin du verbe croire) et /krü:/ (participe passé féminin du même verbe, ou "cru", montée des eaux). On peut noter les mêmes semi-longues dans "eu" (avoir), "bu" (boire), "su" (savoir), "reçu" (recevoir), "pu" (pouvoir), "dû" (devoir) ; nous avons donc une série très réduite, mais de très forte fréquence. Ces semi-longueurs sont surtout nettes en Côte d'Or ; dans les autres régions, les formes des parlers locaux étaient très éloignées des formes françaises et elles ont disparu ; d'autre part, dans ces régions, le semi-allongement n'existait pas dans ces verbes : on comparera ainsi les formes locales de "eu" : /ü./ dans les patois de la Côte d'Or, mais /ézü/ ou /évü/ en Saône-et-Loire. Sur le plan purement diachronique, ce semi-allongement est sans mystère : il n'est que la trace de la voyelle initiale en hiatus, encore notée dans le "e" de "eu".

Un sondage auprès de nos étudiants nous a montré que beaucoup d'entre eux étaient encore très sensibles à ces oppositions de longueurs du /ü/.

#### 14 - Les voyelles en position couverte.

Il s'agit des voyelles qui sont suivies d'une consonne qui a conservé son articulation ; ce sera le "o" de "sonne", de "troc", etc... Le trapèze français est le suivant :

i	ü	u
	ö	o
ë	oe	o
	a	

exemples :

i	: rire, bise, vite	
ü	: brûle	
u	: court, poule	
ö	: veule, jeûne	L
oe	: veulent (ils), jeune	B

o : Saône, Pôle	L
o : sonne, Paul	B
è : fête, faite	
a : patte, pâte, salle, sale	

I4-01 : les longueurs : en français, certaines de ces voyelles sont brèves (B dans la liste précédente) ; d'autres sont longues (L) ; mais, comme l'indique M. Martinet, la longueur ne fait que souligner le timbre ; c'est ainsi que nous n'avons indiqué de longueur que pour le "o" de pôle (qui s'oppose ainsi au "o" bref de Paul) et le "ö" de "veule" qui s'oppose ainsi à "veulent". En Bourgogne, le système sera plus complexe, car nous pourrions avoir, pour le même timbre, des oppositions de longueur qui seront alors distinctives.

I4-02 : le "i" :

Il nous faut d'abord remarquer que, comme en français, nous avons des "i" longs, mais il ne s'agit que de variantes combinatoires ; c'est le cas du "i" long de "rire" ; ici "i" est long parce qu'il est suivi de "r" ; toutefois cet allongement n'est pas constant dans toute la région ; en Bresse chalonaise, il n'existe pas ; mais il n'y a pas de changement dans la phonologie. En revanche, même devant "z" (qui allonge en français les voyelles), nous pouvons avoir des oppositions ; M. Galand note "lise" (de lire) = /liz/, mais "Lise" (prénom) = /li:z/ ; cette opposition semble avoir une aire assez vaste.

I4-03 : le "ü".

Nous pouvons avoir, comme en français, des "ü" longs quand ils sont suivis de "r" (pur : /pü:r/) ou "z" (ruse : /rü:z/), mais il ne s'agit que de variantes combinatoires ; en revanche, devant les consonnes qui n'allongent pas, on peut noter "ruche" = /rüc/, mais "bûche" = /bü:c/ ; l'allongement dans "bûche" est justifié historiquement et il est encore noté par l'accent qui pourrait sembler à un parisien un parasite inutile ; en revanche, on voit moins la justification des différences de longueur dans "luge" (/lü:j/) et "juge" (/jüj/) ; en Bourgogne, contrairement à ce qui se passe en français, le "j" n'allonge pas nécessairement les voyelles qui le précèdent.

I4-04 : le "u".

Nous avons bien sûr des variantes combinatoires dans "cour" : /ku:r/ ;

mais on peut noter des oppositions ; dans le bassin minier, M. Galand note : il louche : /lu:c/ qui s'oppose à /l'uc/ (l'Ouche, la rivière) ; il note aussi "couche" (du verbe "coucher") : /kuc/, mais Couches (ville) : /ku:c/. A Dijon, nous noterons /l'u:c/ (rivière) et /kuc/ (ville) ; mais on notera les mêmes longueurs pour les formes communes ; ces différences s'expliquent facilement (nous avons noté en Saône-et-Loire les mêmes traits que M. Galand et ce à Couches même) ; pour l'habitant du Creusot, l'Ouche est une forme étrangère, de même que Couches pour le Dijonnais ; on peut noter que les formes nouvellement introduites ont des brèves, ce qui montre que le système d'opposition subit l'influence du français.

Pour "u", on notera également "goutte"/"goûte" (/gut/gu:t/) qui est surtout vivant en Saône-et-Loire et dans la Nièvre ; en Côte d'Or et à Dijon, "goûter" n'appartenait pas au lexique primitif et a été souvent introduit avec la brève du français.

Parmi les couples signalés par M. Galand, notons enfin :

il pousse/le pouce : l'opposition brève-longue est très nette partout.  
il se mouche/la mouche : "mouche" (insecte) a une longue en Saône-et-Loire, mais une brève en Côte d'Or (assez souvent) où /mu:c/ n'était pas la forme locale primitive.

#### I4-05 : le /è/

En français standard, nous n'avons qu'un seul /è/, normalement ouvert et bref ; en français régional, nous avons ici des oppositions de longueur sans opposition de timbre dans :

la fête/faite (/fè:t/fèt/)  
il bêle/belle (/bè:l/bël/)  
la tête/il tète (/tè:t/tèt/)  
la bête/la bette (bè:t/bèt/)

Dans les milieux ruraux, le /è:/ a tendance parfois à se fermer, ce qui prouve qu'ici la longueur est plus importante que le timbre.

#### I4-06 : les "o"

En français standard, nous avons ici deux "o" ; dans le français

régional, cette opposition est également très nette (type Paul/pôle :/pòl/pó:l/).

I4-07 : le /a/

En français standard, on peut considérer que nous n'avons qu'un seul "a"; une enquête récente (6) à Paris montre que les personnes âgées des quartiers dits bourgeois (XVIème) font encore nettement une opposition entre le /à/ (a d'avant, palatal, de /sàl/ (salle) et le /a/ (a d'arrière vélaire de /sá:l/ (sale) ; (ici la longueur ne faisant que souligner l'opposition des timbres) ; en revanche, les jeunes des milieux populaires ne sont plus capables de faire cette distinction ; en français de Paris, l'opposition n'est donc plus distinctive sur le plan des significations, mais sur le plan socio-linguistique.

En français de Bourgogne, par contre, cette opposition est encore très nette, même chez les jeunes générations ; en général, on aura un /á:/ dans les cas suivants (la longueur souligne le timbre).

-) lorsque la forme possède un accent circonflexe, nous avons toujours un /á:/ : /á:n/ (âne) ; cette graphie n'était pas un signe de vélarité, mais de longueur ; mais aujourd'hui, l'opposition est surtout dans le timbre. Dans ces patois, la vélarisation a parfois été très profonde et même nous avons des formes où ce phonème tend vers /o/ (Bresse, Est de la plaine de la Saône, Puisaye) ; et le français régional a gardé le timbre de la langue de substrat.

-) lorsqu'il y a une paire : "salle" et "sale" par exemple ; le "a" de sale est tellement vélaire que les élèves ont souvent tendance à mettre un accent circonflexe ; cette attitude montre d'ailleurs qu'ils ont parfaitement saisi le rôle distinctif de cet accent.

-) devant "bl", le "a" est généralement vélaire en Bourgogne ; on le retrouve également dans la plupart des français régionaux du Sud-Est ; "table" sera /tá:ble/ ; dans cette série, l'influence du substrat bourguignon ou franco-provençal est très nette ; mais il ne s'agit que d'une variante combinatoire, /tâble/ avec un sens différent étant impossible.

-) devant "r" final, le "a" est également vélaire, alors qu'il est palatal en français ; il s'agit également d'une variante combinatoire.

-) devant "z", on peut faire la même remarque : "base" : /bá:z/.

-) en revanche, devant "l", le "a" est souvent bref et palatal ; une forme comme "moral" : /morá:l/ serait sentie comme affectée.

14-08 : /ö/ et /œ/

Les timbres et les longueurs de ces voyelles sont souvent des variantes combinatoires (cf I6 ; toutefois, on trouve comme en français deux paires /veule, adj/ et /ils veulent/ (/vö:l/vœl/) et /jeûne/jeune/(jö:n/jœn/)); ces deux paires ne sont pas toujours distinguées ; en français, on aligne les prononciations sur les formes qui ont /œ/ ; c'est ce qui se passe en Bourgogne dans les milieux urbains ; toutefois, souvent à la campagne, l'alignement est inverse (le /œ/ est peu représenté dans la phonologie des patois où nous avons souvent /ü/ ou ø) et jeune sera /jö:n/.)

15 - le "e" dit muet

Ici, il nous faudra distinguer un certain nombre de "e" dits muets. Il faudra surtout sortir de la confusion établie par les études sur les graphies où il est convenu d'appeler "e muet" tout "e" qui ne porte pas d'accent.

a) le "e" de fais-le ; il s'agit ici d'un "ö" comparable à celui que nous avons en français dans /pö/ (peu) (en français, il n'est pas toujours bilabialisé, mais, dans la région, la bilabialisation est générale ; toutefois cette différence purement phonétique n'apporte pas de changement phonologique). Dans ce cas on ne peut donc parler de "e muet".

b) le "e" de "amie" ; en français commun, il s'agit d'une marque écrite (graphie) du féminin ; en Bourgogne, il s'agit de la transcription graphique d'un allongement morpho-phonématique ; il n'y a donc pas non plus de "e" muet. (cf plus haut I3-01).

c) le "e" de "je" (dans "je fais") ; les phonologues ne sont pas tous d'accord pour lui reconnaître une valeur phonématique ; on va en fait souvent hésiter ; en français académique (comme les français régionaux de la région d'oc), cet "e" se maintient ; en revanche, dans les autres réalisations du français, il disparaît ; nous aurons donc /j'fê/ pour "je fais" ; il se maintient toutefois comme point d'appui vocalique : "chevron" sera /cövrô/ (du moins en Bourgogne par suite de la bilabialisation) ; une forme comme /c'vrô/ serait naturellement incompatible avec les lois phonétiques du français.

Si cette chute de "e" est fréquente et presque constante, on notera en revanche les plus grandes hésitations dans le cas où deux "e" se suivent ; on peut noter qu'en règle générale le français standard fait disparaître le premier et maintient le second : "je le sais" sera /j'le sè/ ; en français régional, c'est souvent le premier "e" qui se maintient alors que le second s'amuit ; on aura alors /jõ l'sè/ ; on notera aussi les réalisations de "revenu" : plutôt /rvenü/ en français standard et plutôt /rövnü/ en français régional ; mais, par suite de l'absence d'une valeur distinctive, les hésitations sont sans conséquences.

#### 16 - Les allongements conditionnés.

En français standard, nous avons en position couverte des voyelles longues dont la longueur n'est pas pertinente, mais est conditionnée par la consonne qui suit.

Ces consonnes qui allongent sont :

- 1) le "r" : cette consonne a un pouvoir allongeant et ouvrant ; c'est ce que nous avons dans "terre" /tè:r/, "port" /pò:r/, etc... En Bourgogne, la situation est identique ; le "r" allonge toujours, sauf parfois en Saône-et-Loire (Pierre, /ville/, /pyèr/) ; dans les villes, la voyelle est généralement ouverte et une fermeture est interprétée comme une prononciation rurale (type "facteur" : /faktö:r/ assez répandu dans les campagnes de la Côte d'Or). Rappelons la vélarisation de /a/ assez répandue (cf I4-07 ; nous avons /gá:r/ au lieu de /gà:r/ (gare). Nous avons même parfois /ga°:r/.
- 2) le "z" : cette consonne allonge toujours et ferme souvent : "rose" : /ró:z/ ; heureuse : /örö:z/, mais "aise" : /è:z/ ; en Bourgogne, la situation est identique ; on notera toutefois la paire déjà signalée : "lise" (subj.de lire) et "Lise" : /liz/li:z/.
- 3) le "j" allonge en français ; en Bourgogne, cet allongement n'est pas systématique ; on notera bien sûr /âge/ (/á:j/), mais le "j" n'est pas responsable de cet allongement ; nous avons "fromage" /fromâj/, "rouge" /ruj/, "cage" /kâj/, "juge" /jüj/ ; mais, dans le Sud de la région, nous avons assez souvent des "a" longs vélares dans le suffixe "-age".
- 4) le "v" : en français standard, le "v" allonge et ouvre souvent : "neuve" /noe:v/ ; "cave" /kà:v/ (pour le "a", pas d'ouverture, mais une palatalisation) ;

Be /è:v/ ; en Bourgogne, pas de différence sensible pour les longueurs ; toutefois /õ/ sera ici fermé : "neuve" : /nõ:v/ même chez les personnes cultivées ; on notera le "a" vélaire de /ká:v/ (cave). (qui prolonge le "cove" que nous avons dans de nombreux patois).

5) on fera les mêmes remarques pour le groupe "vr" ; ici, il aura un pouvoir fermant : "oeuvre" sera /õ:vre/ et non /œ:vre/ comme en français standard.

6) le groupe "tr" (généralement issu d'un ancien "str") allonge et ferme souvent (ou vélarise pour le "a") : "pâtre" /pá:tre/ ; cloître /klwá:tre/ ; "feutre" (doublet de "filtre") : /fõ:tre/ ; il ouvre et allonge le /è/ : /konè:tre/ pour "connaître" ; ici, pas de différences sensibles ; cet allongement ayant une base historique que nous avons signalée dans d'autres cas (cf bête : /bè:t/) sera naturellement très net ici ; on notera aussi l'opposition mètre/maître (/mêtr/mè:tr/).

7) le "y" : en français standard, on admet que le "y" allonge souvent ; cet allongement n'est pas systématique en Bourgogne :

devant "y", /i/ est presque toujours long : quille /ki:y/, fille /fi:y/, Tille /ti:y/ (il s'agit de la rivière qu'il ne faut pas prononcer "Tile"(/til/) /è/ est bref et ouvert : "bouteille" : /butèy/ ; on notera toutefois la prononciation assez répandue à Dijon de "vieille" : /vyé:y/.

u/ : nous avons ici des hésitations : "nouille", "grenouille" a souvent une voyelle brève, alors que "fouille" et "rouille" ont des longues.

õ/ : bref et ouvert dans "fauteuil" ; parfois long et fermé (surtout dans les milieux ruraux) dans "feuille" (/fõ:y/).

/a/ : nous avons une voyelle brève et palatale dans "paille", alors que le suffixe "-aille" est /á:y/ (cf marmaille). On fera la même remarque pour "oille" (/wá:y/) qui est inconnu du français, mais qui est bien représenté dans les noms de lieux de la région.

Les faits que nous venons de décrire ici ne forment qu'exceptionnellement des paires minimales, d'où de nombreuses hésitations. Il s'agit de faits purement phonétiques ou de résidus d'un système plus ancien qui ne fonctionne plus aujourd'hui. Les formes récemment introduites ont souvent des voyelles brèves. Un mot comme "gouille" (boue) est lu avec une brève par les bourguignons qui ne le connaissent pas, alors que dans les patois où il a été conservé il a toujours une longue.

## 17 - Les voyelles nasales

Le français standard possède 4 voyelles nasales :

ê            oê            ô  
                  â

/ê/ de pain, vin, peint

/oê/ de brun

/ô/ de pont

/â/ de van, vent

17-01 : on notera qu'en français standard, les /oê/ sont en voie de disparition; les paires d'opposition sont fort rares :

/brin/brun/

/empreinte/emprunte/

/alun/Alain/

/oê/, phonème rare, a donc été attiré par le phonème le plus proche /ê/ ; à Paris, selon les observations de M. Martinet, peu de personnes sont capables de faire l'opposition ; en Bourgogne, cette opposition semble avoir parfois disparu depuis longtemps. En Bresse chalonnaise, des témoignages du XIX<sup>ème</sup> siècle nous montrent qu'il s'agit d'un fait déjà ancien ; d'autre part, dans les patois (sauf en Bresse louchennaise, en Mâconnais et parfois en Morvan), on n'oppose plus les phonèmes issus de -UNU et de -INU ; dans la plupart des cas, les français régionaux n'étaient pas préparés à recevoir cette opposition. (sauf dans l'Autunois).

17-02 : l'opposition /â/ô/ (blanc-blond)

Le grand linguiste allemand W. von Wartburg affirme que cette opposition est nécessaire en français ; il serait en effet très gênant de parler de cheveux blancs à une dame qui pourrait comprendre blancs et prendre pour une injure ce qui était un hommage ; c'est à partir de couples de ce genre que l'opposition se maintient fortement ; or il semble que les français parlés en Bourgogne (qui sur ce point continuent les patois) ne fassent pas aussi nettement l'opposition ; on a tendance à ouvrir le /ô/ (Dijon sera /dijâ°/) et, inversement, à vélariser le /â/ ; à la limite /pâ°/ pourra signifier "pan" et "pont" ; en réalité, cette neutralisation des 2 phonèmes n'a pas les conséquences annoncées par Wartburg ; ils se neutralisent seulement quand il n'y a pas de risque de confusion ; l'opposition réapparaît en cas de syno-

-nymie ; "ronde" pourra être prononcé /râ°d/ parce que "rande" n'existe pas ; en revanche, "rond" sera /rô/ si la confusion avec "rang" est possible.

#### 17-03 : l'opposition /â/ê/

L'opposition "frein"/"franc" est, dans l'ensemble de la région, aussi nette qu'en français ; toutefois, dans le Sud-Est de la Saône-et-Loire, /â/ est souvent confondu avec /ê/ ; nous avons là le début d'une aire plus vaste qui s'étend sur toute la région franco-provençale (à peu près la région Rhône-Alpes des administrateurs).

#### 17-04 : les nasales longues

Nous avons deux sortes de nasales longues ; dans le premier cas, nous avons les nasales longues quand elles sont suivies d'une consonne : "chante !" /câ:t/ ; il s'agit là d'un fait commun avec le français standard ; ce fait purement phonétique n'a pas d'incidence sur le système phonologique ; certaines régions de Bourgogne l'ignorent.

En Bourgogne, nous avons également des nasales qui peuvent être longues en position finale : "chien" sera souvent /cyê:/, mais "rien" /ryê/, /byê/ pour "bien" ; il s'agit là des traces d'un système ancien (dans certains patois : /vê/vê:/ : "vin" "vain", semailles) et qui, au niveau du français régional, ne semble pas présenter de paires opposables. A la campagne, on note souvent aussi /mécâ/ (méchant, petit).

#### 18 - Opposition orale-nasale

En français, ces oppositions sont assez nettes pour que nous puissions nous dispenser d'insister sur ce point ; personne ne confond "pont" et "pot" ; en français régional, la situation est la même ; on notera toutefois qu'en français il n'y a pas d'opposition entre nasale et orale quand la voyelle est suivie d'une consonne nasale (n, m) qui a conservé son articulation ; "pomme" est prononcé /pom/ et une forme /pôm/ ne saurait pas avoir d'autre sens (on la sentirait comme dialectale ou archaïque, mais on comprendrait également "pomme").

La seule exception est dans l'opposition /ên/ün/ (ou /œn/ün/) où l'opposition nasale-orale est morpho-phonématique ; la nasale est la marque

du masculin et l'orale est la marque du féminin : un homme : /œnom/ et une ombre /ün ôbr/ ; qui dit /ün obélisk/ (un-obélisque), dénasalise parce qu'il croit que "obélisque" est un mot féminin. On peut noter que les patois ont, en face du français, le même article aux deux genres ; cette situation s'est prolongée dans le français régional ; on dira encore souvent /ün om/ non parce qu'on croit que homme est féminin (ce qui serait absurde puisque le genre de ce nom est marqué sémantiquement, contrairement à obélisque), mais parce que l'article n'a pas de marque de genre ; aujourd'hui, cette prononciation s'entend surtout dans les milieux ruraux ; mais on peut encore entendre dans les villes des personnes cultivées prononcer ainsi (il ne faut pas oublier que cette rephonologisation de la nasale est récente en français et que certains membres de l'aristocratie décrite par Marcel Proust prononçaient ainsi).

#### 19 - Les semi-consonnes.

Le français régional possède les mêmes semi-consonnes que le français standard ; derrière voyelle, on ne trouve que /y/ qui, phonologiquement, ne peut s'opposer qu'à des consonnes : [pay] (paille) s'oppose ainsi à [pat] (patte), [pap] (pape), etc. Devant voyelle, nous avons également /y/, /w/ et /w̄/ ; en français régional (et surtout dans les environs de Dijon), on notera que, suivis de /i/, /w/ et /w̄/ ne sont pas opposables, mais fonctionnent comme des variantes combinatoires ; en français, on opposera /lwi/ (Louis) et /lwi/ (lui) ; en français régional, on dira souvent /lwi/ dans les deux cas ; en revanche, derrière consonne labiale, on ne trouve que /w/ : /pwi/ pour "puits", /bwi/ pour "buis".

Ici il semble indispensable que les leçons mettent en rapport des formes comme "Louis" et "lui" pour bien faire acquérir la différence d'articulation.

19-01 : dans les parlers franco-provençaux (Rhône-Alpes), on ignore le groupe consonne + y + voyelle ; une forme comme /pyē/ (pied) est impossible ; nous avons des traces de cette situation dans les français régionaux du Sud de la Bourgogne ; Lyon sera /liyô/ (et non /lyô/) ; on pourra noter aussi /rliyür/ à côté français standard /relyür/ ; mais cette situation n'a pas d'incidence sur le système phonologique.

#### 20 - Les voyelles initiales

En français standard, nous n'avons pas d'initiales longues ; la

longueur n'est donc pas pertinente ; en français régional, nous avons des initiales longues ; c'est ainsi que l'on opposera très nettement "boucher" (marchand de viande) et "boucher" (obturer) : /bucé/bu:cé/ ; historiquement, la longueur est justifiée. Il ne s'agit donc pas d'un fait de parole.

Mais, ce qui est plus important, c'est que, contrairement à ce qui se passe en français standard, une voyelle accentuée longue conserve sa longueur quand elle devient initiale dans un paradigme ; prenons le cas du verbe "chanter" ; nous avons "je chante" /je câ:t/ (cf I7-04) ; en français standard, nous aurons nous "chantons" : /nu câ:tô/ ; mais en Bourgogne, la longueur est conservée malgré la position initiale, nous aurons donc /nu câ:tô/ ; on pourra noter également le paradigme du verbe mêler

<u>langue écrite</u>	<u>français standard</u>	<u>français régional</u>
je mêle	je mël	je mè:l
tu mêles	tü mël	tü mè:l
il mêle	il mël	il mè:l
nous mêlons	nu mélô	nu mè:lô
vous mêlez	vu mélé	vu mè:lé
ils mêlent	il mël	il mè:l

Dans le code écrit, nous avons un verbe à une seule base (mêl) ; en français standard, comme l'ont montré les études de J. Dubois, nous avons un verbe à 2 bases (mël/mél) ; en revanche, en Bourgogne, nous avons un verbe à une base dont le système est très proche du code écrit.

Cette fixité des longueurs se retrouve également dans les dérivations ; prenons "je bouche" (/bu:c/) et "la bouche" (/buc/). Pour la première série, nous avons des longues dans tout le paradigme du verbe "boucher" ; nous avons également /bu:cô/ ("bouchon") /bu:cü:r/ ("bouchure", haie), etc ; en revanche, nous aurons /bucé:/ ("bouchée", dérivé de "bouche").

Nous avons donc ici un trait très particulier ; les longueurs sont stables ; par là, le français régional est encore proche de certains faits du code écrit, dans les paradigmes verbaux par exemple.

## 21 - Faits morphologiques

Bien que cette étude soit consacrée à la phonologie, nous avons jugé utile d'y joindre quelques notes sur des faits de morphologie qui sont

tiens représentés dans les patois et qui apparaissent dans les français régionaux.

21-01 : les deuxièmes personnes du pluriel de "faire" et "dire". M. Martinet conseille de mettre en parallèle les formes de "être", "faire", "dire" où la 2<sup>ème</sup> personne du pluriel est en -tes (/t/) pour éviter des créations analogiques du genre "vous faisez" ou "vous disez" ; ce conseil est d'autant plus important qu'en Bourgogne ces 2 formes ne sont pas des innovations personnelles, mais des formes qui existent fréquemment ; ce sont les seules formes des patois et les français régionaux continuent à les colporter ; ce danger est surtout visible dans les environs de Dijon où les patois avaient "/vu fzé/" ; dans les autres régions, la forme locale avait suivi une évolution phonétique assez complexe et était très éloignée de ce qui pouvait être considéré comme la forme française. Dans le Sud de la Bourgogne (Bresse louhannaise), nous avons seulement le danger des créations personnelles récentes : les formes en /t/ sont les plus répandues.

#### 21-02 : le passé surcomposé

On admet de plus en plus qu'une forme comme "j'ai eu chanté" est correcte ; toutefois, nous n'avons lu nulle part que cette forme pouvait avoir deux emplois très différents, un emploi accepté aujourd'hui par de nombreux grammairiens et un emploi purement régional.

a) l'emploi correct : depuis les études de Benvéniste, on sait que dans le discours le passé composé fonctionne souvent non comme parfait, mais comme aoriste (en remplacement du passé simple peu employé dans la langue orale et dans la langue écrite, sauf à la 3<sup>ème</sup> personne). D'autre part, dans le système français, chaque temps simple a un parfait ; ainsi le parfait de l'aoriste (passé simple) était le passé antérieur ; le passé simple étant peu employé, il nous fallait un parfait du nouvel aoriste (passé composé), d'où la nécessité de formes surcomposées ; la phrase suivante : "quand il a eu terminé, il m'a dit" (au lieu de "quand il eut terminé, il me dit) est donc parfaitement correcte.

b) l'emploi régional : ces formes surcomposées peuvent s'employer non comme parfaits d'aoriste, mais simplement comme aoristes : "j'ai eu rencontré Pierre hier" ; en cet emploi, les formes surcomposées ne sont pas admises ; elles sont localisées très nettement dans la région franco-provençale ; l'ensemble de la Bourgogne les ignore, mais elles font leur apparition dans le Sud de la Saône-et-Loire (7).

21-03 : les auxiliaires : les verbes "être" et "avoir" forment dans certaines régions de Bourgogne leur passé composé de façon assez surprenante ; le participe a perdu toute valeur sémantique et devient un simple morphème de parfait ou d'aoriste ; on aura ainsi :

"je suis été malade" et "j'ai été des sous" (région de Vitteaux) et "je suis eu malade" et "j'ai eu des sous" (cette dernière phrase étant correcte) (Morvan). Des faits semblables se retrouvent au Nord-Est de la Côte d'Or et dans les environs de Beaune ; dans ces régions, l'acquisition des passés de "être" et "avoir" doit demander un soin particulier, car ces faits patois ont été très souvent conservés dans le français régional.

21-04 : "j'y fais bien"

Un rapide séjour en Bourgogne (ou dans les environs de Lyon) permet d'examiner cette construction curieuse qui a fait le désespoir de plusieurs générations d'enseignants et qui est encore très vivante : "y" employé comme transformation d'un complément direct neutre (à la place de "le"). Dans une étude sur les patois du Morvan, M. Régnier (8) avait montré que nous avons là non pas une construction primitive, mais un fait récent qui, en de nombreuses régions, a même remplacé les constructions locales qui étaient parfois plus proches de la construction française que ce "y". Nous n'avons donc pas là un fait purement local qu'il s'agit d'extirper, mais nous avons un trait de langue régionale vivant dans de nombreux milieux et pas seulement dans les familles villageoises. Il faudra donc considérer que nous avons là un fait progressif et, par là, non négligeable. L'enseignant devra donc apporter un soin particulier à l'acquisition de l'emploi de "y" (transformation de A + GN).

22 - Classement des faits du français régional.

Nous pouvons classer les faits du français régional en quatre grandes catégories :

a) nous avons d'abord des nuances d'ordre purement phonétique, sans aucune incidence sur le système phonologique ; ce sera, par exemple, le "r" roulé.

b) nous avons des hésitations de timbre dans le système vocalique ; on doit reconnaître que la situation du français n'est pas toujours non plus très nette ; on trouve par exemple /nõ:v/ au lieu de /noë:v/ (neuve).

c) des oppositions marquées par le français standard et non marquées par le français régional ; ce sera le cas de /wi/ /wi:/ (Lcuis-lui).

d) des oppositions marquées par le français régional et non marquées par le français standard ; ce sera le cas des "o" en position finale et surtout des oppositions de longueur dans /ami/ami:/ (ami-amie).

### 23 - Quelle attitude adopter ?

Il serait évidemment inutile de vouloir aligner à tout prix les articulations du français régional sur celles du français standard. Les descriptions du français standard ne sont pas des traités normatifs et ce serait sans doute aller contre l'esprit de leurs auteurs que de vouloir faire adopter aux jeunes bourguignons la prononciation des parisiens (et de quels parisiens ? ceux du XVIème arrondissement ou ceux du XXème ?) ; d'autre part, dans les milieux ruraux, il pourrait paraître nécessaire de redresser certains traits phonétiques "ridicules" ; c'est bien ici que le problème est difficile. Quelle est la prononciation ridicule ? Quelle est celle qui ne l'est pas ? On risque alors d'introduire dans le domaine linguistique des considérations esthétiques, fondées sur des points de vue subjectifs ; c'est ainsi que l'on considère généralement que l'accent du Midi est agréable et harmonieux parce qu'il fait penser au soleil des vacances ; on pourrait, dira-t-on, laisser la prononciation des jeunes dijonnais et des jeunes chalonnais au point où elle en est et se contenter d'enseigner le français standard aux jeunes du Morvan et de la Bresse dont la phonétique est "ridicule". Il est évident que le linguiste doit adopter une attitude plus rigoureuse et rejeter toute solution fondée sur l'esthétique ; n'oublions pas que le grec ancien, langue prétendue belle, avait les consonnes du suisse alémanique et les voyelles des anciens patois dijonnais. En linguistique, la "laideur" n'est qu'un écart par rapport à la norme admise.

### 23-01 : les différences purement phonétiques

Ces faits ne changent nullement la structure de la langue et n'ont aucune incidence sur l'apprentissage du code écrit ; on peut donc adopter à leur égard une attitude assez libérale ; toutefois on devra lutter contre certaines palatalisations qui détruisent l'opposition /ty/ky/ par quelques exercices de prononciation ; les élèves pourront prononcer des formes comme "tiers" ou "inquiét" en essayant d'appuyer le bout de la langue sur les dents du bas, ce qui aura pour effet de décoller la langue du palais ; on remarquera que l'exercice de prononciation pour acquérir le "r" non roulé est identique ; mais ici, le problème est moins grave, car le "r" roulé n'est qu'une variante géographique (ou allophone) du "r" français.

### 23-02 : les variations de timbre vocalique

Pour les voyelles moyennes (é, ö et o) et ouvertes (a), les hésitations des timbres sont assez nombreuses ; le français a une très grande "tolérance phonologique" pour reprendre l'expression de M. Martinet et il serait vain de chercher à établir le "a" palatal plutôt que le "a" vélaire. Vouloir intervenir ici serait remplacer la grammaire normative des "cerbères" par l'orthopédie d'autres "cerbères".

23-03 : les oppositions marquées par le français et inconnues du français régional ; ici l'attitude du pédagogue devra être plus ferme ; une bonne connaissance de la langue parlée suppose que l'on soit capable d'opposer "louis" à "lui", "soulier" à "souiller" ; il ne faut pas oublier que le français est une langue commune (koinè) et que l'on doit pouvoir se faire comprendre dans des régions et dans des pays qui marquent nettement des oppositions qu'un français régional peut ignorer ; dans le cas de /w/ö/, il faudrait étudier le "ou" de Louis non seulement avec celui de "loup", mais encore avec le "u" de "lui" pour conduire les élèves à faire la différence.

23-04 : les oppositions marquées par le français régional et inconnues du français standard ; on peut signaler ici le cas des différents "o" ; il est évident que l'on peut utiliser cette différence en vue de l'apprentissage de la langue écrite ; il serait regrettable que les manuels futurs mettent sur le même plan "pot" et "peau". Il faut bien sûr respecter les oppositions de longueur qui sont très importantes.

On pourra ici distinguer plusieurs cas :

a) Pierrette est arrivé<sup>e</sup> : l'accord se fait naturellement ; il ne pourrait pas en plus exister de phrase comme "Pierrette est surpris" ; en français standard, la difficulté vient du fait qu'il existe dans "arrivé<sup>e</sup>" une marque du genre présente dans le code écrit, mais absente du code oral ; un Parisien qui écrirait "Pierrette est arrivé" oublierait simplement de transcrire une marque qui peut lui sembler artificielle ; le Bourguignon qui écrirait la même phrase ferait une grave faute d'accord, la marque de genre existant dans les deux codes.

En revanche, dans une dictée, le Bourguignon serait manifestement gêné par la prononciation du français standard, du moins s'il n'est pas parfaitement sûr de lui ; dans un tel exercice, le maître devra veiller à bien marquer les allongements morphologiques ; il faut naturellement faire la différence entre les prononciations de complaisance (celles que nous avons dans la célèbre dictée de Topaze) et le respect de marques qui existent dans la langue de tous les jours ; si celui qui dicte disait "Pierrette est surpris", nul ne doute que tous les élèves écriraient ainsi (ou protesteraient) ; mais s'il dit "Pierrette est arrivé", beaucoup écriront ainsi.

b) la clé que j'ai perdue :

Nous avons ici un problème très différent ; dans la langue parlée, le Bourguignon ne fera l'allongement que dans la mesure où il aura assimilé les règles délicates de cet accord ; il est évident que si le maître prononce /pèrdü/ et non /pèrdü:/, il accroîtra encore la difficulté : les élèves prendront la voyelle brève pour une absence de marque (9).

#### 24 - Pour conclure

On peut donc noter que l'utilisation et le respect du français régional suppose que le maître ait une formation linguistique suffisante qui lui permette à la fois de noter les faits de la langue locale et, ce qui est aussi important, de les utiliser. Il est évident que le tableau que nous venons de dresser ne saurait être ni complet, ni idéal ; nous n'avons indiqué ici que des possibilités ; certaines personnes pourront posséder tel trait et en ignorer un autre. Il y a une phonologie par groupe ; il est même possible que chaque village possède son propre système, comme il possédait son propre patois ; nous n'avons donc pu indiquer que les faits les plus courants ; il ne faut pas oublier qu'une langue vivante est en constante évolution ; dans

chaque système, il y aura des traits archaïsants à côté de traits novateurs.

Mais, à côté des faits limités à une petite région ou des faits en voie de disparition, il y a des traits constants et très importants dont il serait dangereux de ne pas tenir compte ; on pourrait par exemple chercher à faire acquérir tous les traits du français standard (à tout seigneur, tout honneur), mais les français régionaux sont jusqu'ici moins bien connus que le français commun ; on risquerait alors de faire perdre les oppositions qui existent dans les français régionaux, mais on ne saurait faire acquérir celles qui n'existent pas. On pourrait aboutir à une sous-langue ; on pourrait certes répondre que le maintien des structures orthographiques pourrait être un frein à une évolution trop rapide ; mais il ne faut perdre de vue que, si le code oral régional est encore assez souvent en accord avec le code écrit, c'est par suite d'une continuité historique et non par suite des habitudes scolaires.

Tout apprentissage de la langue parlée doit donc tenir compte au plus haut point des situations locales ; la situation bourguignonne est simple dans la mesure où tous les phonèmes du français sont connus en bourguignon, ce qui exclut, sauf dans quelques cas d'isolement et de conservatisme linguistique, tout exercice phonétique ; on peut donc dresser les grandes lignes de l'attitude du maître :

- a) ne pas donner une importance exagérée aux faits purement phonétiques (sauf naturellement quand ils démontrent une erreur d'analyse au niveau du mot ou de la phrase).
- b) faire acquérir les oppositions absentes.
- c) respecter et utiliser (même en vue de l'apprentissage de la langue écrite) les oppositions que le français standard ignore.

#### 24-01 - La notion de redondance

On pourra certes répondre que le français régional représente un état instable par suite de la "redondance" des marques ; par notre part, nous n'aimons pas beaucoup ce terme qui, par ses sonorités redoublées, évoque une certaine lourdeur (cf dondon, dindon). Il vaudrait mieux parler de double marque, de triple marque, etc. Dans certains cas, le français présente également des "redondances", même dans le code oral ; elles ne sont pas en recul pour autant ; par ses marques doubles ou triples, le français régional représente

un autre état de langue (pas nécessairement archaïque) qu'il faut respecter. La stabilité des voyelles longues dans les paradigmes apparaîtrait même comme un trait novateur. Il faut donc partir de ce qui existe et non de descriptions théoriques. Et il ne faut jamais juger sur des critères non linguistiques (esthétiques par exemple).

## NOTES

Transcription phonétique :

Pour des raisons techniques (emploi d'une machine à écrire ordinaire), nous n'avons pu utiliser l'alphabet international. En règle générale, les signes seront les mêmes qu'en français, sauf :

\*Consonnes :

/g/ de gui, gare  
/k/ de qui, car  
/c/ "ch" de chien

Voyelles :

/a°/ a vélaire  
/ã/ voyelle nasale  
/a:/ voyelle longue  
/à/ a d'avant  
/á/ a d'arrière  
/u/ "ou"  
/ü/ "u"  
/ö/ "eu" de peu  
/œ/ "eu" de peur  
∅ = zéro

Semi-voyelles :

/w/ "ou" de oui  
/w̄/ "u" de puis  
/y/ "i" de pied

- 1) L'appauvrissement du lexique est provoqué surtout par la disparition des réalités agricoles archaïques ; on n'emploie plus le fléau et le mot "fléau" disparaîtra du lexique ; ces modifications sont entraînées non par une évolution linguistique interne, mais par des évolutions sociales et techniques.
- 2) Les seules traces sont dans les noms de lieux ; et on peut même noter qu'un grand toponymiste comme P. Lebel n'utilise jamais les notions de "ligure" ou de "pré-celtique", mais groupe toutes les formes non romanes dans la catégorie "proto-historique".
- 3) cf notre brochure "Géographie Linguistique de Bourgogne".
- 4) Il ne peut s'agir que des instituteurs ; à l'époque où les patois étaient encore vivants, les enseignants du Second Degré n'avaient jamais affaire à des enfants patoisants ; aujourd'hui, tous les enseignants ont devant eux des enfants qui pratiquent le français régional.
- 5) L'opinion publique est d'ailleurs très sensibilisée aux problèmes de la grammaire normative ; on peut noter par exemple le succès des chroniques grammaticales dans les presses parisiennes et provinciales.
- 6) cf "Revue Romane" T.V., fasc. I, 1970, Copenhague, p. 94. 105 : Odette Mettas, Etude sur le A dans deux sociolectes parisiens.
- 7) cf M. Cornu, Les Formes surcomposées en français (Berne 1953) ; toutefois il semble qu'au XIXème siècle un linguiste comme L. Clédat (qui connaissait bien les problèmes franco-provençaux) ait eu l'intuition de ces emplois, malgré son ignorance de la notion d'aspect verbal qui a été définie assez tardivement en français.
- 8) cf. M. Régnier, Le pronom personnel régime neutre dans les parlers du Morvan, in Mélanges Gamillscheg (Ernst Gamillscheg zum 80 Geburtstag). Munich 1968.
- 9) On doit naturellement noter que les oppositions singulier-pluriel se posent dans les mêmes termes qu'en français : le "s" est une marque de la seule langue écrite.